

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUN-COMMUNE-CPAS DU
28-12-2020**

Présents

COMMUNE

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.

GHILBERT Jonathan, SOL Delphine, LEPOUTRE Julie, VANSAINGELE Françoise, Echevins.
DEMORTIER André, POLLET Sophie, LOISELET Christelle, PIERRE Aurélien, SMETTE René ,
VANDENDRIESSCHE Agnès, LAMBERT Véronique, CATTEAU Christian, ANNECOUR Philippe,
KERTEUX Peggy, DELCOURT Laëtitia, DELANGHE Ludovic, Conseillers communaux.
VANMULLEM Xavier, Directeur général.

CPAS

ANNECOUR Philippe, Président

CHARLET Willy, DEFRENNE Carine, DELWART Christine, DUCOULOMBIER Christine, HERMAN
Marie-Christine, LEPOUTRE Julie, RENDERS Yves, VANCOPPENOLLE Vincent, Conseillers de
l'Action Sociale

HANCE Bruno, Directeur général

.....
Le président ouvre la séance à 18H00'.

SÉANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL

Rapport annuel 2020 des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Aide
Sociale

Vu la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (articles L 1121-1, L1122-18, L 1123-3, L
1123-8, L 1123-14) ;

Vu les décrets du 19 juillet 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et
la Loi organique des CPAS et visant le renforcement des synergies entre les deux institutions ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal précisant les modalités relatives aux réunions
conjointes du conseil communal et du Conseil de l'Action sociale ;

Vu le rapport du Codir commun ;

Vu le rapport du comité de concertation Commune-CPAS 18 décembre 2020 ;

Considérant que le rapport des synergies Commune-CPAS a été rédigé sur base des modèles et
instructions contenues dans le guide méthodologique de mise en œuvre tel qu'établi par les services du
S.P.W. ;

Considérant que l'objectif des synergies est de renforcer la qualité du service au citoyen, la
complémentarité entre les services et l'économie d'échelle ;

Entendu l'exposé de M. Ph.ANNECOUR, Président du CPAS, lequel donne lecture et commente le
rapport sur les synergies et les économies d'échelles 2020 ;

PREND ACTE

Point unique : Du rapport 2020 sur les économies d'échelles et les synergies développées et à développer
entre l'administration communale de PECQ et son CPAS.

Lors de la séance du Conseil communal du 16 novembre 2020 au cours de laquelle le compte du CPAS avait été présenté, nous avons manifesté notre inquiétude concernant plusieurs points :

- La Crise COVID et la situation sociale et sanitaire qui en découle
- La résidence service
- L'Extension de la Maison de repos

Nous avons souhaité que ces trois points soient mis à l'ordre du jour du Conseil conjoint, vu qu'il n'avait pas encore eu lieu.

Vous nous aviez répondu que ce serait fait, or nous constatons qu'aucun de ces points n'a été mis à l'ordre du jour et nous réitérons nos inquiétudes et nos questions :

- *Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la crise COVID et de ses conséquences tant d'un point de vue sanitaire que financier pour le CPAS ? Quelles sont les dépenses supplémentaires engendrées par cette pandémie, en tenant compte différentes aides octroyées, tant par les autorités fédérales que régionales ?*
- ***En ce qui concerne la résidence service***, nous avons pu lire dans la presse que l'ouverture était programmée en novembre, et des recettes avaient d'ailleurs été budgétisées dans la modification budgétaire du CPAS. A l'heure actuelle, elle n'est toujours pas opérationnelle.
 - *Pouvez vous nous faire un état des lieux à ce sujet ?*
 - *Où en êtes vous ?*
 - *Quand ouvrira-t-elle ?*
 - *Combien d'appartements sont-ils déjà pré-réservés ?*
 - *Comment allez-vous équilibrer les dépenses et les recettes ?*
- ***Au niveau de l'extension de la maison de repos :***
 - *le marché a été lancé au début de l'été, sans les crédits budgétaires pour la partie supportée par le CPAS sur fonds propres. Nous aimerions connaître le financement de ce projet et les pistes envisagées ?*

Réponse Ph.ANNECOUR (Président du CPAS)

Les questions relevées avaient été posées en conseil communal et donc il était dans mes intentions d'y répondre en conseil communal. Je vais y répondre maintenant :

Par rapport à certains questions reprises en fin d'intervention ; les réponses à ces questions ont déjà été faites aux conseillers de l'action sociale du groupe PECQ AUTREMENT.

Pour les autres questions ; monsieur ANNECOUR apporte les réponses suivantes :

1) 100.000 € d'augmentation de charge de la dette : Il s'agit de la comptabilisation des charges d'emprunts relatives à la construction de la résidence-service.

2) Augmentation de 7,4 % de charges de personnel (entre 2018 et 2019)

En 2018, suite au détachement de la Directrice financière et au transfert du Directeur général comme Directeur financier ff, un traitement de grade légal a été épargné. Le Directeur général communal faisant fonction de DG de CPAS.

L'assistante sociale nommée du CPAS a été absente les premiers jours de 2019 mais a dû être remplacée durant 7 mois jusqu'en septembre 2019.

En 2018, le Directeur de la maison de repos avait été remplacé par une personne ayant un bârême moindre.

Au service nettoyage les remplacements ont été plus nombreux suite à un absentéisme important et en 2018 le CPAS a procédé à l'engagement supplémentaire d'une aide ménagère.

Intervention de M. C.DEFRENNE (Conseillère CPAS PECQ AUTREMENT) qui juge que revenir sur 2018 et 2019 n'apporte pas de réponses très pertinentes.

3) Concernant les jetons de présence : Le montant de la charge est influencé par le nombre de réunions et par l'assiduité des conseillers lors de ces séances.

La différence est expliquée par un nombre moins élevé de réunions en 2018 par rapport à 2019.

4) Réinsertion professionnelle : Le nombre de RIS augmente dans le même temps on note une augmentation du nombre d'étudiants bénéficiaires. Ceux-ci ne sont pas dans une situation propice à l'engagement via l'article 60.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que l'octroi d'un RIS à un usager n'entraîne pas automatiquement une possibilité de faire référence à l'article 60. Les conditions sociales, familiales, morales doivent être prises en considération lors de l'enquête sociale. Le profil de l'usager doit également être en harmonie avec le niveau de travail envisagé. L'engagement d'un agent sous article 60 n'est donc pas quelque chose de purement mathématique ou d'automatique.

Il n'y a donc pas lieu de traduire des chiffres en intentions politiques.

Intervention R. SMETTE (Conseiller communal PECQ AUTREMENT)

Les réponses apportées concernent les questions du 24 février alors que notre intervention se réfère à des questions qui ont été posées le 14 novembre.

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

Toutes les questions qui ont été posées, entre autre par rapport aux résidences service ont fait l'objet de discussions en Commission d'action sociale et les réponses ont été apportées. Votre groupe doit donc être au courant. Pour la résidence service, comme déjà dit à de nombreuses reprises, nous avons pris du retard et au mieux l'ouverture pourrait se faire au 1er février. Sur le nombre d'appartements aujourd'hui retenus, une réponse a été donnée au conseil de l'action sociale. Il n'est donc pas question de refaire ici le conseil de l'action sociale.

Intervention R. SMETTE (Conseiller communal PECQ AUTREMENT)

Ces questions seront repostées par écrit car manifestement on ne se comprend pas.

Monsieur SMETTE souhaite obtenir quelques informations sur les synergies évoquées et concernant le Plan Local de Propreté.

Réponse A. BRABANT (Bourgmestre-Président)

Cette synergie a été ajoutée car nous avons procédé au lancement en fin d'année de l'ECOTEAM" au sein des deux institutions. Il s'agit d'un début de synergie appelé à se développer au cours des années. Le Plan Local de Propreté visé ici ne correspond pas à l'appel à projets.

Intervention A. PIERRE (Conseiller communal ActionS)

Monsieur PIERRE tient à confirmer que suite à une de ses questions au mois de novembre, M. le Président du CPAS a bien répondu qu'il y avait une dizaine de personnes intéressées par les résidences services, que l'ouverture était prévue au mois de février. Par contre, monsieur PIERRE rappelle qu'il avait sollicité une visite avec l'ensemble des conseillers communaux et il réitère sa demande.

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

Dès que les conditions le permettront on organisera une visite.

Intervention Ch. LOISELET (Conseillère communale GO)

1ère question

Au sujet du conseiller en prévention, il y a quelques mois qu'il n'y a plus de conseiller en prévention, avez-vous une date précise pour l'engagement ? Ce poste est très important pour la commune et le CPAS, d'autant plus qu'il y a une maison de repos !

Est-il possible de connaître la programmation prévue pour cet engagement.

Réponse A. BRABANT (Bourgmestre-Président)

Le conseiller en prévention a été choisi, il commencera dans les plus brefs délais au sein de l'administration. Il commencera dès qu'il sera disponible.

2ème question

En terme de date, quelle est la planification au niveau des résidences services, y a-t-il une planification avec des dates précises ?

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

Nous avons clôturé tout ce qui était inscriptions au niveau des budgets,...etc.

Nous attendons maintenant la réception définitive prévue prochainement. On pourrait être en ordre en janvier et faire rentrer les premiers résidents en février.

Madame LOISELET souhaite que l'on donne la date précise, car aucune n'a encore été donnée au conseil de l'action sociale. Dans le même ordre d'idée, Madame LOISELET aurait souhaité connaître les dates de planification pour la maison de repos. (ce qui est prévu, dans quels délais).

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

Au niveau de la maison de repos, on vient d'inscrire les budgets en MB n° 2. L'attribution du marché aux entreprises va suivre et les autres procédures administratives vont suivre (AVIQ,...etc).

Sur le début des travaux, il n'est pas possible de donner une réponse précise.

Madame LOISELET rappelle qu'il est important d'avoir une planification avec des dates pour des projets d'une telle ampleur. Quelle est le délai pour finaliser le projet par rapport au subside ?

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

Il y a une date limite fixée au 16 janvier par rapport aux subsides.

Intervention R. SMETTE (Conseiller communal PECQ AUTREMENT)

Qui dit regretter également le manque de planification au niveau financier.

Intervention de M. C.DEFRENNE (Conseillère CPAS PECQ AUTREMENT)

Le marché de la maison de repos ayant été alloti, madame DEFRENNE aimerait savoir qui est le coordinateur du chantier?

Réponse Ph. ANNECOUR (Président du CPAS)

C'est toujours le bureau ORAES qui assure le suivi du dossier. Pour le reste, on travaille de la même manière que pour le dossier Résidence-Service.

Fin de la séance à 18H30'.